

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 103 (2000)

Artikel: Maintien de l'ordre par la troupe dans le Jura bernois (1830-1970)
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maintien de l'ordre par la troupe dans le Jura bernois (1830-1970)

Hervé de Weck

S'exprimant à l'occasion des cinquante ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, Willy Gautschi, auteur d'une biographie du général Guisan, déclarait: *Un bilan des fautes commises dans le passé est une des conditions d'une bonne santé mentale. Cela n'a rien à voir avec une flagellation masochiste, c'est un acte d'hygiène psychique. Ni l'individu, ni l'Etat ne doit mentir sur son passé. Ce n'est pas la découverte de la vérité historique qui est dangereuse pour un Etat démocratique, mais les tentatives de cacher ou de déformer la vérité. Les faussaires de l'histoire ne sauvent pas la liberté, ils la mettent en danger.* Les polémiques, les affirmations tendancieuses à propos du maintien de l'ordre par l'armée, en Suisse comme dans l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle, justifient un tel souci. Il faut en revenir aux faits !

Entre 1830 et 1970, trois interventions de troupes cantonales dans le Jura bernois, à une époque de montée des passions politico-religieuses, une mise de piquet de troupes en 1968 dans le contexte de la Question jurassienne, mesure qui ne sera pas accompagnée d'une politique d'information convenable, révèlent les problèmes délicats que posent le service d'ordre par l'armée dans un Etat fédératif à démocratie semi-directe.

Au XIX^e siècle, le niveau de violence naturelle des Suisses apparaît beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, alors que les effectifs, les moyens et la formation des polices cantonales ne leur permettent pas de faire face à des désordres d'une certaine gravité. Il en va de même dans de nombreux Etats étrangers. En Suisse, quand il faut engager des troupes en service d'ordre, des problèmes se posent, qui n'apparaissent pas dans des armées de métier, d'autant plus que les gouvernements cantonaux ont compétence d'engager pour de telles missions leurs troupes cantonales, c'est-à-dire surtout des formations d'infanterie.

Interventions de l'armée en service d'ordre (1830-1970)¹

Date	Canton/région	Événement	Mesures	Causes
1831	Neuchâtel	«Occupation militaire»	SO féd	pol
1831-1832	Bâle	«Occupation militaire»	SO féd	pol
1833	Schwyz	«Occupation militaire»	SO féd	pol
1833	Bâle	«Occupation militaire»	SO féd	pol
1835	Argovie	Serment des prêtres	SO cant/piquet	pol
1836	Jura bernois	«Occupation militaire»	SO cant	pol
1838	Schwyz	«Occupation militaire»		pol
1846 17.10.	Berne	«Aepfelkrawall ² »	SO cant	soc
1849	Saignelégier	«Occupation militaire»	SO cant	pol
1851 15.01	Jura bernois	Baswitz à Saint-Imier	SO cant	pol
1856 02.09.	Neuchâtel	Putsch royaliste	SO cant/piquet	pol
1860 26.03.	Genève	Affaire de Savoie	piquet	pol
1860 31.03.	Lausanne	Affaire de Savoie	SO cant	pol
1864 22.08.	Genève	Troubles électoraux	SO féd	pol
1869 25.03.	Lausanne	Grève ouvr. bâtiment	SO cant	soc
1871 09.03.	Zurich	Affaire de la Tonhalle	SO féd	pol
1873-1874	Jura bernois	Kulturkampf	SO cant	pol
1875 29.07.	Gothard	Grève ouvr. du tunnel	SO cant	soc
1876 22.10.	Stabio (TI)	Troubles	SO cant/piquet	pol
1889 05.03.	Tessin	Troubles électoraux	SO féd	pol
1890 11.09.	Tessin	Putsch libéral	SO féd	pol
1893 19.06.	Berne	Affaire du Käfigturm	SO cant/piquet	soc
1896 27.07.	Zurich	Affaire des Italiens	SO cant	pol
1897 16.10.	Lucerne	Grève ouvr. bâtiment	SO cant	soc
1898 19.07.	Genève	Grève ouvr. bâtiment	SO cant	soc
1899 08.11.	Simplon	Grève ouvriers du tunnel	SO cant	soc
1901 25.06.	Simplon	Grève ouvriers du tunnel	SO cant	soc
1902 09.-11.10.	Genève	Grève générale	SO cant/piquet	soc
1903 07.04.	Bâle	Grève des maçons	SO cant	soc
1904 27.07.	Ricken (SG)	Grève ouvriers du tunnel	SO cant	soc
1904 01.08.	Chx-de-Fonds	Grève ouvr. bâtiment	SO cant	soc
1905 10.08.	Locarno	Grève ouvr. bâtiment	piquet	soc
1905 06.09.	Rohrschach	Grève des fondeurs	SO cant	soc
1906 19.07.	Zurich	Grève des métallurgistes	SO cant	soc
1907 27.03.	Vaud	Grève générale	SO cant	soc
1907 07.05.	Saint-Moritz	Grève des maçons	SO cant	soc
1907 22.07.	Hochdorf (LU)	Grève générale	SO cant	soc
1911 12.05.	Zurich	Grève des maçons	SO cant	soc
1912 12.07.	Zurich	Grève générale	SO cant	soc
1913 14.06.	Bâle	Grève des teinturiers	SO cant	soc
1913 22.09.	Granges	Grève ouvriers du tunnel	SO cant	soc
1914 06.04.	Granges	Grèves ouvriers horlogers	SO cant	soc
1915 26.05.	Tessin	Manifs anti-allemandes	SO féd	pol
1916 29.02.	Zurich	Procès des colonels	SO féd/piquet	pol
1916 29.02.	Lausanne	Procès des colonels	SO féd/piquet	pol
1916 03.09.	Chx-de-Fonds	«Dimanche rouge»	SO féd	pol
1916 22.11.	Lausanne	Grève des typographes	SO féd	soc

Date	Canton/région	Événement	Mesures	Causes
1917 01.05.	Chippis	Attentat, grève	SO féd	soc
1917 19.05.	Chx-de-Fonds	Libération de détenus	SO féd	pol
1917 13.10.	Bodio (TI)	Grève usines d'explosifs	SO féd	soc
1917 15.11.	Zurich	Soutien à la révolution d'Octobre grève aux fabriques de munitions	SO féd	soc
1918 01.05.	Zurich	Manifestation du 1er mai	SO féd	pol
1918 22.06.	Bâle	Manifestations contre le renchérissement	SO féd	soc
1918 08.07.	Bienne	Manif Jeunes socialistes	SO féd	pol
1918 08.07.	Lugano	Grève générale	SO féd	soc
1918 07.-17.11.	Berne	Grève générale	SO féd	soc/pol
1918 07.-16.11.	Zurich	Grève générale	SO féd	soc/pol
1918 14.11.	Bienne	Grève générale	SO féd	soc/pol
1918 14.11.	Granges	Grève générale	SO féd	soc/pol
1919 31.07.	Bâle	Grève générale	SO féd	soc/pol
1919 01.08.	Zurich	Grève générale	SO féd	soc/pol
1923 16.09.	Tessin	Manifestations antifascistes		
1927 22.08.	Genève	Manifestations en faveur de Sacco et Vanzetti	SO cant	pol
1929 29.-31.03.	Tessin	Projet «Rencontre rouge»	pique	pol
1929 24.03.	Bâle	«Rencontre rouge»	SO féd	pol
1929 01.08.	Bâle	Journée antifasciste	SO féd	pol
1930 30.03.	Zurich	Manifest. communiste	pique	pol
1930 18.05.	Baden	Jeunes communistes	SO féd	pol
1930 28.09.	Schaffhouse	«Rencontre rouge»	pique	pol
1932 23.01.	Zurich	Assaut contre la caserne	—	pol
1932 02.02.	Genève	Manifestation pour le désarmement	pique	pol
1932 13.-14.08.	Lugano	Manifestation antifasciste	pique	pol
1932 08.10.	Fribourg	Libération de détenus	SO cant	pol
1932 09.-13.11.	Genève	Troubles gauche-droite	SO féd	pol
1932 09.-13.11.	Lausanne	Troubles	SO cant	pol
1933 01.04./01.05.	Genève	Manifestation anti-allemande	SO cant	pol
1933 03.-04.06.	Bienne	Jeunes socialistes	SO cant	pol
1934 25.01.	Tessin	Manifestations fascistes	pique	pol
1936 06.03.	Liestal	Manif de chômeurs	pique	soc
1942 10.06.	Chippis	Conflit dans l'aluminium	SO féd	soc
1942 22.09.	Steinen (SZ)	Manifestation contre l'économie de guerre	SO féd	soc
1945 07.-31.05.	Tessin	Violences antifascistes	SO féd	pol
1945 29.08.	Berne	Manif communiste	pique	pol
1946 19.02.	Andermatt	Manif contre usine électr	pique	pol
1953 07.08.	Saxon	Mévente abricots	pique	soc
1955 14.02.	Berne	Attaque contre la légation de Roumanie	SO féd	pol
1964 11.09.	Lausanne	Journée bernoise à l'Exposition nationale	pique	pol
1968 30.07.	Jura bernois	Actions illégales	pique	pol

L'époque de la Régénération (1830-1836)

A partir de 1830, la montée du libéralisme et du radicalisme provoque des tensions en Suisse. Pour juger de leur gravité, il faut tenir compte du «niveau naturel de violence» des Suisses, de leurs velléités libertaires, ce qui relativise ces affrontements et la gravité des troubles. Entre 1831 et 1844, la troupe intervient, à huit reprises, dans plusieurs cantons, afin de maintenir ou de rétablir l'ordre, pour s'interposer à la suite d'affrontements politiques, de coups d'Etat, de «révolutions» qui s'y sont produits. Entre 1831 et 1833, il y a deux interventions militaires fédérales dans le canton de Bâle, qui se divise dans la violence en deux demi-cantons; en 1833, la Diète prend une mesure identique à Schwyz où les conservateurs ont tenté un coup de force contre les libéraux, et il y a une deuxième intervention en 1838. En 1831, des troupes rétablissent l'ordre à Neuchâtel, où un coup de force a été tenté contre le parti conservateur royaliste au pouvoir. En 1835, en Argovie, l'obligation faite aux prêtres catholiques de prêter serment de fidélité à la nouvelle Constitution cantonale provoque des désordres, partant une intervention militaire. Entre 1839 et 1844, des affrontements sanglants se produisent en Valais.

Il faut encore prendre en compte des mises de piquet: par exemple, à Vevey en 1832, les «Réveillés» (des sectaires protestants) s'opposent à la Fête des vignerons, la considérant comme une «bacchanale impie», une «provocation païenne» et une «incitation au stupre». La population locale réagit très mal à ces attaques, si bien que l'on peut craindre des actes de violences contre les sectaires. Les milices de Morges et de Lausanne sont mises de piquet.

Les opérations de maintien de l'ordre dans la partie catholique du Jura bernois ne sont donc pas des particularités bernoises: elles se situent dans un contexte d'affrontements politiques en Suisse. Ce paramètre, pourtant essentiel à la compréhension des événements, l'historiographie jurassienne le met rarement en évidence.

Dans la période 1830-1880, lorsque des désordres et des troubles se produisent dans le Jura bernois, entre Boncourt et La Neuveville, les autorités cantonales lèvent des troupes, même si la situation, avec le recul, n'apparaît pas vraiment grave. De nombreux auteurs conservateurs-catholiques, la propagande séparatiste prétendent que les Bernois se servent de la force pour mater d'irréductibles Jurassiens qui aspirent à l'indépendance. La réalité s'avère différente!

A l'exception de Saint-Imier en 1851, les désordres, au XIX^e siècle, restent limités aux districts catholiques d'Ajoie, des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont; ils sont dus à des maladresses des autorités cantonales, mais surtout à des tensions politico-religieuses entre

Jurassiens, une majorité catholique et conservatrice, d'une part, une minorité libérale-radicale farouchement anticléricale, d'autre part, à une époque où les forces de police à disposition du canton de Berne (il en va de même dans les autres cantons) sont dérisoires.

En 1816, la Berne cantonale fixe à 48 le nombre des gendarmes prévus dans l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle qui vient de lui être rattachée. Ces hommes semblent poser plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Beaucoup sont d'anciens «grognards» au service de Napoléon, grossiers, méprisant les civils et compensant la faiblesse de leurs appointements par des contraventions. Dans l'administration, on ne les considère en aucun cas comme capables d'intervenir en cas de désordres. Le Gouvernement vaudois, au début des années 1830, entretient un corps d'environ 200 gendarmes, dont 45 travaillent au service des péages! En 1833, les effectifs de la police bernoise s'élèvent à 250 hommes; on ne peut pas compter sur les agents communaux qui ne sont guère «à la hauteur des exigences»³. Pour maintenir ou rétablir l'ordre, il n'y a que les troupes cantonales, voire celles d'autres cantons...

En 1831, les soulèvements qui entraînent la chute du Gouvernement bernois, conservateur et patricien, suscitent d'abord la sympathie des catholiques dans la partie Nord du Jura bernois; certains y rassemblent des armes et des munitions pour résister à une éventuelle intervention de forces contre-révolutionnaires. En revanche, dans la vallée supérieure de la Sorne (Sornetan, Châtelat, Monible et Souboz), la population, essentiellement rurale, reste favorable au Gouvernement patricien. Le 31 juillet 1831, le peuple bernois accepte la nouvelle Constitution par 27802 oui contre 2153 non, et les résultats sont à l'unisson dans l'ancienne Principauté épiscopale: 6905 oui contre 894 non.

C'est dans ce contexte qu'une garde civique se constitue à Porrentruy en octobre 1830. Les leaders libéraux, des bourgeois, craignent des dérapages semblables à ceux de 1792 en France. Ils comptent sur cette modeste force, calquée sur les gardes nationales organisées en France après les événements de juillet. Cette garde civique comprend des citoyens attachés à la «cause nouvelle», mais ennemis du désordre et du pillage; elle se trouve sous le contrôle de Xavier Stockmar. En 1833, on compte dans le canton de Berne 211 gardes civiques qui rassemblent sur le papier 23429 hommes⁴.

La nouvelle charte fondamentale d'inspiration libérale modifie profondément les relations Eglise-Etat. La religion devient une affaire privée, l'Etat cantonal s'octroyant un droit de contrôle sur les affaires touchant à la religion catholique comme il l'exerce depuis longtemps sur l'Eglise protestante. Il s'agit de créer les conditions pour que les gens puissent s'émanciper de croyances et de contraintes que les libéraux jugent dépassées. Le Saint-Siège et la hiérarchie catholique refusent ce qu'ils considèrent comme un alignement.

Dès le début de l'année 1831, des tensions naissent entre des membres du clergé comme le chanoine Jean-Baptiste-Bernard Cuttat, curé depuis 1820 de la paroisse de Porrentruy, et des ténors libéraux comme François-Joseph Vautrey ou Xavier Stockmar devenu préfet d'Ajoie. En février 1832, le Grand Conseil adopte une loi qui fait perdre le monopole de l'enseignement au clergé catholique dans la partie Nord du Jura bernois, car elle y prévoit une école normale mixte du point de vue confessionnel. Dès cette époque, catholiques-conservateurs et libéraux jurassiens se disputent les enseignants primaires et, à travers eux, l'orientation de la société⁵.

Les passions se cristallisent aussi autour de l'obligation faite aux prêtres catholiques de prêter serment de fidélité à la nouvelle Constitution cantonale de 1831, une mesure pourtant acceptée par le Vatican et l'évêque de Bâle. Une partie de la population de Vendlincourt (600 habitants) soutient son curé, dont le traitement a été suspendu jusqu'à ce qu'il se soumette à cette formalité; ces fidèles retiennent sur leurs impôts la somme que représente le traitement du prêtre. Le 1^{er} juin 1832, le village est occupé pendant trois jours par 400 hommes que le Gouvernement cantonal a placés sous les ordres du colonel Jean-Baptiste Hoffmeyer de Bassecourt, un libéral⁶.

Les gouvernements de sept cantons libéraux, dont Berne, désirent concrétiser les principes de la Régénération; ils discutent d'un concordat connu sous le nom d'«Articles de Baden» et en adoptent le texte le 27 janvier 1834. Le conseiller d'Etat Vautrey, un Ajoulot libéral, accepte les articles au nom de son canton, mais il changera d'avis un peu plus tard. Bien que le pape et l'évêque de Bâle condamnent ce texte, le Grand Conseil bernois le ratifie le 26 février 1836⁷.

Dans le clergé catholique jurassien, on prétend que les autorités veulent faire changer de religion au brave peuple; on fausse la réalité, faisant ce qu'on appellera aujourd'hui de la désinformation, vraisemblablement dans le but de faire réagir les gens. Sous l'impulsion des prêtres, des «arbres de la religion» sont plantés en Ajoie, aux Franches-Montagnes et dans la vallée de Delémont. Une pétition comprenant 8000 signatures est adressée aux autorités. Ce chiffre correspond au nombre des signataires de pétitions catholiques-conservatrices à l'époque du Kulturkampf, au début des années 1870. On pourrait donc en déduire qu'à la fin des années 1830, les conservateurs-catholiques représentent déjà les trois quarts des électeurs dans les trois districts catholiques, les libéraux un quart.

Les autorités cantonales craignent un mouvement sécessionniste semblable à ceux qui se sont produits dans les cantons de Bâle et de Schwyz. Lorsque le Grand Conseil délibère des mesures à prendre, Xavier Stockmar, élu conseiller d'Etat à la place de Joseph Vautrey le 11 décembre 1835, recommande l'application des Articles de Baden, par

Ce qui pose problème dans les «Articles de Baden»

Art. 3.- Ils [les sept cantons signataires, AG, BE, BL, LU, SG, SO, TH] s'obligent à maintenir le droit de souveraineté en vertu duquel les publications et dispositions ecclésiastiques doivent être soumises au placet de l'autorité civile, telles que :

- a) les bulles, brefs et autres mandements du Saint-Siège ;
- b) les ordonnances générales, circulaires, publications, etc, émanant de l'archevêque, de l'évêque et des autres autorités supérieures ecclésiastiques, et qui sont adressées au clergé et aux fidèles du diocèse, ainsi que les décisions synodales et toutes dispositions emportant une charge imposée à des individus ou à des corporations ;
- c) les sentences rendues par des supérieurs ecclésiastiques, en tant qu'elles ne sont pas compatibles avec les lois du pays.

Art. 13.- Les Etats contractants se garantissent mutuellement le droit d'exiger, lorsqu'ils le jugeront convenable, le serment de fidélité de la totalité de leur clergé. Un ecclésiastique qui aura refusé le serment dans un canton ne pourra obtenir d'emploi dans un autre. (Ernest Daucourt: *Les troubles de 1836 dans le Jura bernois*. Porrentruy, 1923, pp. 91-94)

la force militaire s'il le faut. Une opération de maintien de l'ordre est décidée, qui va durer 17 jours. 3 compagnies d'artillerie, 4 compagnies de carabiniers (environ 120 hommes par unité) et 7 bataillons d'infanterie (environ 700 hommes par corps de troupe) sont mobilisés dans l'ancien canton. Seuls 3 bataillons s'en vont cantonner dans les districts catholiques, les autres formations restant en réserve dans les districts de Biel, de Courtelary et de Moutier⁸. Le calme se rétablit; le chanoine Jean-Baptiste-Bernard Cuttat, accusé comme ses deux vicaires (les abbés Jacques Spahr et Jean-Pierre Bélet), quitte le pays pour échapper à son arrestation. Un procès de haute trahison sera engagé contre lui en 1836.

Ces mesures ne créent pas un «front du refus» chez les habitants du Jura bernois. Dans les districts de La Neuveville, de Courtelary et de Moutier, la vie continue normalement. Dans la partie Nord, si les catholiques-conservateurs s'insurgent, certains les considèrent comme

normales, voire indispensables ; les libéraux les applaudissent, puisqu'ils «sont en guerre» contre les conservateurs.

Les lettres écrites par le préfet d'Ajoie Henri-Joseph Choffat fournissent des indices intéressants. En date du 4 mars, il annonce au Conseil exécutif : *J'ai (...) convoqué quinze élites avec les capitaines Eichelberger et Bornèque. J'ai cru devoir prévenir le colonel Quiquerz⁹ de ces tentatives [de soulèvement] sur plusieurs points du district. Je lui ai donc dépêché le capitaine Fattet.* Le lendemain, il déclare au même destinataire qu'*il n'est pas prudent de mettre des élites sur pied, crainte de refus ; sur onze commandés hier, trois ont refusé. Les chefs ne seraient pas obéis (...).* Le 12, il annonce que *le colonel Zimmerli est arrivé hier (...). Les soldats ont été promptement logés. Je me suis rendu à la cure, accompagné du colonel Buchwalder, du commandant de la gendarmerie, du capitaine Wisard et de la force nécessaire.*¹⁰

Les noms qu'il cite de gens, sur lesquels il peut compter, ne sonnent pas comme ceux de ressortissants de l'ancien canton... Dans le même temps, le colonel Hoffmeyer, préfet de Delémont, que l'abbé Bélet considère comme appartenant au «parti radical honnête», aurait déclaré au commissaire du Gouvernement cantonal qu'avec le 8^e bataillon, formé d'hommes de la région, il est prêt à maintenir l'ordre légal dans le pays. Hoffmeyer relativise-t-il la gravité de la situation ? Ignore-t-il le principe selon lequel on n'engage pas en service d'ordre des troupes recrutées dans la région ? Souhaite-t-il profiter de la situation pour régler des comptes ?

L'historiographie jurassienne a toujours exagéré les moyens engagés dans cette opération de maintien de l'ordre. Selon l'abbé Bélet, elle «devait être aussi rapide que possible et, au moyen de 12 bataillons, c'est-à-dire de la totalité des troupes régulières dont pouvait disposer l'ancien canton.» L'abbé Bélet, qui ne brille généralement pas par son objectivité et sa tolérance, ajoute tout de même que seuls 4 bataillons sont accourus à l'intervention du préfet Hoffmeyer¹¹. Dans *Les troubles de 1836*, Ernest Daucourt parle de 6 bataillons ; dans *Histoire du Jura bernois*, P.-O. Bessire soutient que «le Jura catholique est occupé militairement par 12 bataillons¹².»

Le Gouvernement «rétablit l'ordre» à Saint-Imier

Lors des élections bernoises du 5 mai 1850, à la fin d'une campagne d'une rare violence, la majorité radicale de Jakob Stämpfli est battue : les conservateurs obtiennent 39668 voix et 118 sièges au Grand Conseil, leurs adversaires 36996 et 108 sièges. Dans le canton de Berne, les radi-

«Occupation militaire» de Saignelégier en 1849

En janvier 1849, le Conseil exécutif envoie 1 bataillon d'infanterie et 1 compagnie de carabiniers à Saignelégier et dans les villages voisins (Muriaux et Le Bémont) pour «réprimer des abus». Les sœurs ursulines, qui assuraient jusqu'alors l'éducation des enfants, doivent être remplacées par des institutrices diplômées de l'Ecole normale. Ce n'est pas du goût de la partie conservatrice-catholique de la population. Des meneurs organisent un charivari devant la maison d'un fonctionnaire de Saignelégier. Puis, sous la conduite d'un membre du Conseil municipal, une bande pénètre dans le bureau du préfet. Ce dernier et son épouse sont insultés, maltraités. Le préfet fait son rapport: le Conseil et la Commission d'école sont destitués. On envoie sur place un commissaire qui boucle son enquête. Le 5 février, l'occupation militaire cesse.

Féralime, Robert: *Saint-Imier et le Vallon de nos ancêtres*. S.l., Editions Intervalles, 1998, p. 182.

caux, ce sont les «rouges», les conservateurs modérés d'Eduard Bloesch, les «blancs», les conservateurs-catholiques, les «noirs». Le Conseil exécutif passe aux mains des conservateurs qui en occupent les 9 sièges: Eduard Bloesch en prend la présidence, Auguste Moschard devient chef du Département de l'instruction publique, tandis que Xavier Elsaesser, un «noir», prend le Département de justice et police et va jouer un rôle essentiel dans l'intervention militaire à Saint-Imier. Les nouvelles autorités ont l'appui des patriciens et des bourgeois de Berne, des conservateurs des campagnes ainsi que des catholiques et des protestants conservateurs du Jura bernois.

Le Gouvernement cantonal, qui viole parfois la législation fédérale, prend des mesures sévères contre les étrangers dont la situation n'est pas en règle¹³ et, selon P.-O. Bessire, abuse de cette précaire victoire. Il «épure» le monde des magistrats et des fonctionnaires. Cinq juges de la Cour d'appel, non réélus, sont remplacés par des conservateurs. Le Grand Conseil écarte les propositions des électeurs de dix-huit districts, concernant le préfet ou le président du tribunal¹⁴.

A Saint-Imier, la Municipalité est à majorité radicale depuis le 24 décembre 1849. A cause de plaintes et de recours, elle n'a siégé pour la première fois que le 1^{er} avril 1850. Dans le Vallon, les principaux chefs radicaux sont francs-maçons. A l'époque, comme en Ajoie, tout est

politisé, même la Société fédérale de gymnastique, créée en 1832 et mal vue par les conservateurs, qui réussira pourtant à organiser la Fête cantonale de gymnastique à partir du 13 juin 1851, quelques mois après l'intervention militaire.

Le docteur Hermann Baswitz, un juif prussien né à Francfort sur l'Oder en 1811, s'est expatrié, vraisemblablement pour des raisons politiques. Dès 1837, sa présence est attestée à Saint-Imier où il crée un «hôpital» (en réalité, il s'agit plutôt d'un lazaret). Il ne possède pas de permis d'établissement, mais un simple «permis de tolérance» qui expire à fin 1850. Cela ne l'a pas empêché de s'engager politiquement dans le camp des radicaux du Vallon et d'être élu au Conseil municipal de Saint-Imier en décembre 1845, mais illégalement, puisqu'il est étranger... Sentant courir le nouveau vent conservateur, Baswitz démissionne et est remplacé le 6 juillet 1850. En 1847, il a participé contre son gré à la campagne du Sonderbund dans les rangs confédérés, ce qui – paradoxe – lui a fait perdre sa citoyenneté prussienne. Le voilà dès lors un «heimatlos» qui, d'après la loi fédérale découlant de la Constitution fédérale de 1848, ne saurait être expulsé. Il fait partie de la plus ancienne loge de Suisse, celle du Locle, fondée en 1774.

Le 2 septembre 1850, le préfet de Courtelary reçoit pourtant l'ordre d'expulser Hermann Baswitz du territoire cantonal. A Saint-Imier, la nouvelle provoque un tollé chez les radicaux. Il y a des débordements... Le Conseil municipal fait recours ; la mesure est suspendue le 9, jusqu'à l'achèvement de l'enquête sur les désordres et les «propos séditieux» tenus à Saint-Imier. Le couperet tombe le 16 décembre, le préfet ne communiquant la décision que le 25 aux autorités municipales qui en prennent connaissance dans leur séance du 29.

L'intervention militaire

Le 10 janvier 1851, le Grand Conseil, majoritairement conservateur, ratifie l'expulsion du docteur Baswitz, ce qui provoque des affrontements entre tenants des deux partis, à Saint-Imier et dans le Vallon. Un gendarme est désarmé ; Louis Valentin Cuenin, professeur au Collège de Porrentruy, en fait un poème qui circule dans tout le Jura bernois : «Pour un bouton que perdent trois gendarmes, On veut punir l'audacieux Vallon. (...)» L'auteur de ces vers «séditieux» sera provisoirement suspendu par l'autorité le 27 janvier. Le docteur Baswitz n'est pour rien dans le déclenchement de ces «troubles» ; il quitte la région et va séjourner à Cernier dans le Val-de-Ruz.

Le jour même où le Grand Conseil prend sa décision, le Conseil exécutif, sous l'impulsion de Xavier Elsaesser, décide de «rétablir l'ordre» dans le Vallon. Il ordonne une mise de piquet (2 bataillons d'infanterie de l'ancien canton, 1 compagnie de carabiniers, 1 compagnie d'artillerie et 1 compagnie de chasseurs à cheval). Sur ordre, le préfet des Franches-Montagnes mettra 1 bataillon jurassien de réserve à la disposition de son collègue de Courtelary. 32 gendarmes se trouvent, dès le 18 janvier, à Courtelary, 20 de l'ancien canton, renforcés par 2 gendarmes fournis par chacun des districts des Franches-Montagnes, de Moutier, de La Neuveville, d'Erlach, de Büren et de Nidau.

Une lettre part le 11, adressée aux préfets de Delémont, Moutier, Porrentruy et Franches-Montagnes : *L'éventualité d'événements graves dans la vallée de Saint-Imier à l'occasion de l'expulsion du sieur Hermann Baswitz nous a engagés à prendre des mesures pour assurer l'empire de la loi dans le district de Courtelary. A cet effet, nous avons transmis au préfet du dit lieu des ordres de marche pour les hommes des ailes gauches des bataillons N° 67 [Edouard Schaffter de Moutier] et N° 13 de réserve [Jules Monnier de Tramelan] et nous vous ordonnons pour cas où vous seriez requis de donner suite à ces ordres par le préfet de Courtelary de satisfaire sans aucun délai aux dites réquisitions.* Dans la nuit du 12 au 13, agitation à Saint-Imier... Le 13, le préfet de Courtelary n'hésite pas à lever les 2 bataillons dont il peut disposer.

Dans l'après-midi, le Conseil exécutif envoie ses instructions au colonel fédéral Gerwer, président de tribunal en ville de Berne, nommé commandant des troupes. Le demi-bataillon Schaffter, qui mobilise à Bellélay, les 2^e, 3^e et 4^e compagnies du bataillon Monnier, qui entrent en service à Saignelégier, doivent se trouver le 14 au matin «au voisinage du vallon de Saint-Imier». Des formations de l'ancien canton, le bataillon d'élite N° 19 (Kistler), la compagnie d'artillerie (Staufer), la demi-compagnie de cavalerie N° 11, chargée d'assurer la liaison entre Saint-Imier et Berne, se préparent à faire mouvement. Le bataillon N° 14 et la moitié de la compagnie d'élite Bourquin sont mobilisés, afin de parer à toute éventualité. Cette force représente 1572 hommes, dont 1500 hommes et 60 chevaux vont être envoyés dans le Vallon, 400 pour la seule localité de Saint-Imier.

Le soir du 13, le Conseil municipal reçoit l'avis du colonel Gerwer qu'il faut préparer des billets de logement pour 400 hommes. Le bruit de l'imminence d'une intervention militaire s'étant répandu à Saint-Imier, on plante un «arbre de la liberté» et on en assure la garde, ce qui ne l'empêche pas de tomber sur un père de famille qui est tué sur le coup...

Dans l'après-midi du 15, le contingent prévu arrive sur la place de Saint-Imier où l'attendent pacifiquement quelque 300 personnes, Conseil municipal et fanfare en tête. Avec l'accord du colonel Gerwer, le caporal de gendarmerie Colliot en profite pour arrêter immédiatement et

menotter publiquement un suspect. C'est de la provocation ! Dans la foule qui réagit, certains crient «Aux armes !», et Gerwer, vraisemblablement débordé par les événements, donne ordre à ses hommes de charger les leurs. Le sang ne coule pas, parce que des «hommes raisonnables» s'interposent et persuadent Colliot de ranger ses menottes, les suspects iront, le lendemain, se constituer prisonniers à Courtelary... Certains soldats ont refusé de charger leur arme, d'autres ont quitté les rangs... Le lendemain, le caporal Colliot, décidément très actif, se présente au domicile du docteur Baswitz pour l'arrêter, mais celui-ci n'est plus chez lui.

A l'annonce de l'intervention militaire dans le vallon de Saint-Imier, l'agitation gagne la région d'Interlaken. Selon le préfet, on y rassemble des armes ; des arbres de la liberté ont été plantés à Aarmühle et à Unterseen. Des troupes sont également envoyées dans l'Oberland...

Malgré les réticences de Bloesch, le 23 janvier, qui a déconseillé au préfet de Courtelary de révoquer le Conseil municipal de Saint-Imier (si le canton a un droit de surveillance, le remplacement des autorités communales appartient à la population concernée), le Conseil exécutif, une semaine plus tard, en décide autrement. Il charge le préfet d'assurer immédiatement une autorité intérimaire et de convoquer une assemblée communale chargée de désigner un Conseil provisoire. Dans la foulée, trois conseillers de Courtelary et le maire de Corgémont sont également suspendus. Le Conseil municipal de Saint-Imier, élu le 7 février, n'est pas agréé par le préfet de Courtelary, qui conserve ses fidèles à leur poste.

Le 1^{er} février, le Conseil exécutif décide, sur proposition du préfet de Courtelary, de réduire le dispositif militaire dans le Vallon. Restent sur place 4 compagnies commandées par Kistler, puisque le colonel Gerwer rentre à Berne. Il reste 271 militaires à Saint-Imier. Le 10 février, la dernière compagnie du bataillon Kistler est retirée de Bienne. L'«occupation militaire» se termine le 13 février; elle a duré 26 jours et demi.

Technique de rétablissement de l'ordre

La population du Vallon se voit imposer une «occupation militaire» qui se manifeste d'abord par de nombreux soldats à loger. A Courtelary, le receveur en reçoit 15. A Saint-Imier (2800 habitants) stationnent 3 compagnies du bataillon N° 67 et 2 du bataillon N° 13. Certaines familles doivent loger jusqu'à 25 hommes. Il y a 1 compagnie à Sonvilier, 1 compagnie d'artillerie et 4 unités du bataillon N° 19 à Sombeval, Corgémont et Cortébert, 2 compagnies de ce même bataillon à Bienne, où les soldats auraient été insultés par la foule et où un arbre de la liberté

aurait été dressé. Selon le Conseil exécutif, il y a eu des incidents les 16, 22, 26 et 27 janvier. Le préfet de Bienne, dans un rapport au Conseil exécutif, laisse entendre qu'il y aurait eu accord entre les agitateurs de son district et ceux de Courtelary. A Sombeval, des dragons poursuivent des jeunes gens qui ont chanté des refrains «séditieux». Les militaires sont insultés.

Les troubles selon le Conseil exécutif bernois

15	janvier	district de La Neuveville
18	janvier	Bargen
19-20	janvier	Oberhofen
20	janvier	Zweissimmen
20-21	janvier	Oberhasli
20-21	janvier	Steffisburg
20-24	janvier	Wimmis
20-24	janvier	Diemtigen
20-24	janvier	Erlenbach
21-22	janvier	Schüpfen bei Signau
23	janvier	Weissenburg
23	janvier	St. Stefan
23-24	janvier	Schwarzenburg
24-25	janvier	Langenthal

La stratégie du Conseil exécutif apparaît simple: il s'agit de faire supporter le cantonnement des troupes à ceux qui sont à l'origine des troubles. Le 20 janvier, il ordonne au Département militaire cantonal de ne pas fournir de bons de logement à Saint-Imier, Sonvilier, Bienne, Unterseen et Aarmühle, ce qui signifie que les autres localités occupées par la troupe vont être dédommagées. Il faut punir les récalcitrants!

Le 19, le colonel Gerwer, qui semble obéir sans rechigner aux ordres du préfet et du «juge d'instruction», doit interdire les chants provocateurs et les cris du genre «A bas les noirs, vivent les rouges» que l'on entend dans les rues, les ateliers et les commerces, «aussi longtemps que l'esprit de résistance et d'illégalité ne sera pas brisé.» Il se plaint que nombre d'habitants de Saint-Imier cherchent à détourner les militaires de leur devoir et menace de prendre des mesures «contre toute la commune et les autorités communales si ces tentatives se renouvellent à l'avenir.» Cet ultimatum amène le Conseil municipal à émettre une proclamation dans laquelle il invite les gens à «reprendre leurs travaux».

Les bataillons N° 67 et 19 sont formés d'hommes du Jura bernois qui se sentent directement concernés par les événements. Les soldats-citoyens conservateurs doivent vibrer à l'unisson avec l'interventionnisme des autorités cantonales, tandis que les radicaux fraterniseraient volontiers avec la majorité de Saint-Imier... Les hommes du colonel Gerwer qui ont refusé, le 15 janvier, de charger les armes et ont quitté les rangs sympathisent vraisemblablement avec les radicaux du Vallon.

L'attitude des autorités

Après les élections cantonales du 5 mai 1850, provocations, insultes, voies de fait et règlements de compte continuent de plus belle dans le Vallon qui apparaît comme un bastion radical¹⁵. Les nombreuses procédures judiciaires et procès engagés par les deux camps montrent que tous les moyens sont bons (subornation de témoins, faux témoignages) pour obtenir gain de cause. Le calme revient pourtant dans le courant de l'été, bien que Xavier Elsaesser – indice significatif – continue à dénoncer vigoureusement les vexations que subissent «des hommes respectables» de Saint-Imier, donc des conservateurs. Il donne systématiquement une image aggravée de la situation dans la région et ne cesse de charger le docteur Baswitz. Chez lui, il y a de l'esprit partisan et une volonté de vengeance, ce que prouve également les troupes envoyées à Interlaken, peu après l'affaire de Saint-Imier.

Dans la foulée du succès conservateur, les préfets radicaux sont remplacés ; celui de Courtelary cède sa place à Franz Emmanuel Lombach, dont les rapports au Conseil exécutif se caractérisent par leur manque d'objectivité. Il en va de même de ceux que lui envoie le caporal de gendarmerie Colliot stationné à Saint-Imier. Selon lui, les «rouges» préparent des armes et des munitions et disent ne pas craindre l'intervention de la troupe. Il y aurait des corps-francs qui se prépareraient, dans le but «d'exterminer les noirs».

Lorsqu'il arrive à Courtelary, Boivin, le «juge d'instruction» désigné par le Conseil exécutif et sans cesse harcelé par Xavier Elsaesser, ne perd pas son temps. Jusqu'au 9 février, il interroge 90 personnes au cours de 115 auditions, certains témoins ou suspects passant jusqu'à trois fois dans son bureau. Sur les 83 hommes interrogés (7 femmes ont été convoquées), 19 jeunes gens, soit un peu plus du quart, ont participé à la campagne militaire du 1^{er} mars 1848 qui a amené la République à Neuchâtel¹⁶. Se méfie-t-il des «révolutionnaires» du Vallon, susceptibles de récidiver contre le Gouvernement bernois ? Il constitue un dossier contre le maire radical de Saint-Imier.

Admettant *a priori* que des citoyens des communes avoisinant le district de Courtelary ont participé aux troubles, il demande des renseignements au préfet de Saignelégier. La coïncidence des événements survenus dans le Vallon et dans le district d'Interlaken l'amène à conclure qu'un «plan général de troubles et de révolte avait été organisé dans le canton». Malgré son ardeur au travail, les résultats qu'il obtient apparaissent maigres.

L'intervention à Saint-Imier révèle surtout la mauvaise foi du Gouvernement cantonal, qui fonde ses décisions sur des on-dit, des rumeurs, des rapports tendancieux. Le 17 février au Grand Conseil, Xavier Stockmar, ténor radical, l'accuse de prétendre avoir déjoué un présumé complot de l'opposition, mais d'avoir eu en réalité un seul objectif, celui de museler cette opposition. Son collègue conservateur Joseph Garnier, avocat à Saignelégier, remercie le Gouvernement «pour l'activité et l'énergie qu'il a déployée dans un moment où l'anarchie, avec ses terribles excès, menaçait d'envahir le pays». Dans la foulée, il fustige l'ancien Gouvernement radical, responsable d'une «occupation militaire» de Saignelégier, au début 1849, qui a duré 11 jours. «1000 hommes sont envoyés dans cette localité, à peu près autant de soldats qu'elle compte d'habitants! Qu'a donc fait la population? S'est-elle livrée à des actes d'atrocité comme à Interlaken et Courtelary? Non il n'en est rien. Quelques personnes se sont simplement permis de faire charivari au secrétariat de préfecture et au commissaire d'école (...).»

Dans la *Feuille officielle du Jura bernois* du 21 janvier 1851 (une semaine après l'arrivée de la troupe à Saint-Imier), le président du Conseil exécutif, Eduard Bloesch, claironne dans un communiqué: *Il s'agit enfin de mettre un terme à l'agitation anarchique qui ne règne que depuis trop longtemps à Saint-Imier; agitation à laquelle la population proprement dite n'a pour ainsi dire point participé, tandis que des étrangers y ont pris la part la plus active.*

Voilà qui relève de la xénophobie et de l'antisémitisme! Le fait que Baswitz soit juif a joué un rôle dans la mesure d'expulsion: il dérange les conservateurs, d'autant plus qu'il lutte pour que ses coreligionnaires obtiennent un meilleur statut. Le Conseil exécutif ne transmet-il pas au Département de justice et police un ordre du préfet de Courtelary selon lequel il faut «nettoyer» Saint-Imier et sa région de tout individu étranger au canton qui ne serait pas en possession de papiers de légitimation. En revanche, l'intervention ne saurait s'expliquer par une volonté de «mater» des Jurassiens frondeurs, tentés par l'indépendantisme!

Une première demande d'amnistie en faveur des personnes impliquées dans les troubles est présentée par des députés radicaux, lors de la session d'hiver du Grand Conseil; elle est repoussée par 104 voix contre 80. Alimentée par les journaux d'opposition aux conservateurs, l'idée d'un renouvellement intégral du Grand Conseil fait son chemin:

le peuple est consulté. Le 18 avril 1852, plus de 83000 votants prennent part à la consultation; 38422 citoyens se prononcent pour le renouvellement, 45131 contre. Malgré une vive agitation, les opérations se déroulent sans troubles. Dans le district de Courtelary, sur un total de 4179 électeurs, 3480 se déplacent aux urnes; 2128 acceptent la révocation, 1324 la refusent.

Le 12 mai 1852, le Grand Conseil finit par accepter une loi d'amnistie et, le 14, il apprend la démission de Xavier Elsaesser qui est immédiatement remplacé par Henri Parrat, également de Porrentruy. Il faudra attendre 1854 pour qu'un Gouvernement cantonal, dit de la «Fusion», arrive au pouvoir. Les membres du Conseil municipal de Saint-Imier, destitués le 30 janvier 1851, sont tous réélus...

Poursuivis pour haute trahison...

En Suisse, au XIX^e siècle, des accusations de trahison ou de haute trahison cachent souvent des intrigues, des tensions ou des haines politiques. Ainsi en va-t-il des rumeurs infondées concernant la trahison de Philippe de Maillardoz, commandant des troupes fribourgeoises pendant la guerre du Sonderbund. Après 1847, des procès pour haute trahison sont intentés contre certains anciens dirigeants de cantons du Sonderbund, souvent en l'absence des intéressés.

Dans une lettre datée du 30 janvier 1851 au Conseil exécutif, le préfet Lombach réclame le maintien de 40 soldats à Courtelary «pour la sûreté des prisons tant qu'il y aura des prévenus de haute trahison.» Le 4 février, le Département de justice et police, dirigé par Xavier Elsaesser, porte plainte pour haute trahison contre des journalistes qui ont publié des «nouvelles calomniatrices» concernant le refus de certains soldats de charger leur arme lors de leur arrivée à Saint-Imier. Le 25 février, Xavier Elsaesser, vu la gravité des charges, s'oppose à la libération d'un homme du Vallon qui aurait incité la foule à s'emparer de caissons de munitions, car cela pourrait motiver contre lui les peines prévues par la loi du 7 juillet 1832 sur la haute trahison. Le 9 juillet, le Conseil exécutif, invoquant de nouveau cette loi, écrit à Lombach que les condamnations prononcées le 23 juin sont beaucoup trop douces et nullement proportionnées aux délits commis.

Qu'en est-il en droit? Dans l'ancienne Confédération, la notion de trahison reste floue. À l'époque contemporaine, lorsqu'une personne commet des actes visant à compromettre les opérations de l'armée, ou qu'elle rend accessibles des données tenues secrètes dans l'intérêt de la défense nationale, elle se rend coupable de trahison (Code pénal suisse, articles 266, 267). La haute trahison, quant à elle, vise à modifier par la

violence l'ordre légal, à éliminer ou à neutraliser les autorités, à utiliser la force afin qu'une partie du territoire fasse sécession (Code pénal suisse, article 265)¹⁷. La qualification des délits commis par les prévenus paraît justifiée. Le Conseil exécutif, quant à lui, a-t-il violé la Constitution cantonale ou la loi en envoyant des troupes à Saint-Imier? On peut supposer que les avis des juristes ne seraient pas unanimes...

Le Kulturkampf (1873-1878)

En Allemagne, Bismarck est l'initiateur du Kulturkampf, ce combat dit «pour la civilisation». Depuis la fin de la guerre franco-allemande de 1870-1871, les élites radicales en Suisse alémanique perdent leur crainte viscérale face à la puissance de l'Etat des Hohenzollern et leur nouvelle admiration les poussent à imiter le chancelier du II^e Reich. Cette intransigeance est concomitante avec le pontificat de Pie IX qui ne brille pas par sa modération. En Suisse romande, en particulier à Genève, se produisent différentes crises en relation avec le Kulturkampf. Ce qui se passe dans les districts catholiques du Jura bernois se situe également dans un contexte européen et suisse.

La montée des tensions

En 1871, le Gouvernement bernois, à majorité radicale, interdit de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale. Monseigneur Eugène Lachat, évêque de Bâle, passe outre à cette défense et notifie le dogme aux fidèles dans son mandement de carême. Il prononce en outre l'excommunication contre quelques prêtres qui s'insurgent contre le dogme (1872); il se fait alors destituer par cinq Etats diocésains (dont Berne) le 28 janvier 1873. La grande majorité du clergé catholique jurassien et les trois quarts des électeurs d'Ajoie, des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont font bloc derrière lui. Le Conseil exécutif riposte en interdisant aux prêtres «réfractaires» d'exercer leur ministère et en les remplaçant par des prêtres catholiques-chrétiens¹⁸ venus de France, d'Italie, d'Allemagne ou d'Autriche.

A l'époque, la police cantonale comprend quelque 250 hommes qui, à côté de leurs tâches habituelles, assurent les contrôles à la frontière. Ils semblent toujours peu disciplinés, car le commandement déplore «la peste de l'eau de vie» et le braconnage dont se rendent coupables de nombreux gendarmes; l'âge moyen paraît assez élevé¹⁹. Lorsqu'il y a troubles ou désordres, il faut donc lever des troupes.

Le Kulturkampf dans le Jura bernois (chronologie)

1863	Election du jurassien Eugène Lachat comme évêque de Bâle.
1864 (08.12.)	Publication du <i>Syllabus</i> condamnant le libéralisme, annexé à l'encyclique <i>Quanta Cura</i> .
1870 (18.07.)	Proclamation du dogme de l'infalibilité pontificale en matière de doctrine et de morale.
1871	Mandement de carême de l'évêque de Bâle.
1873 (févr.)	Pétition de 97 prêtres jurassiens; pétition revêtue de 9 703 signatures (3/4 des électeurs); recours rejetés.
1873 (18.03.)	Arrêté cantonal suspendant les curés réfractaires de leurs fonctions officielles.
1873 (28.04.)	Ordonnance d'exécution de l'arrêté, appelée «Code de persécution du clergé jurassien» dans les districts catholiques du Jura bernois.

Fin du culte public, établissement d'une Eglise nationale. Rassemblements et manifestations populaires.

1873 (15.09.)	Destitution de 69 prêtres signataires.
1874 (18.01.)	Nouvelle loi sur les cultes acceptée au niveau cantonal par 69 478 oui contre 17 133 non; rejet dans le Jura catholique par les trois quarts des électeurs: <ul style="list-style-type: none">– organisation de l'Eglise catholique chrétienne bernoise,– l'évêque est remplacé par un synode de laïcs,– les paroisses deviennent autonomes, 34 d'entre elles sont supprimées.
1874 (30.01.)	Décret d'exil des prêtres signataires.
1874 (janv.-févr.)	«Occupation militaire» de certaines localités (entre 8 jours et 4 semaines)
1874	La Constitution fédérale interdit aux cantons de proscrire leurs ressortissants.
1875 (31.10.)	Nouvelle loi sur les cultes: amendes sévères en cas de troubles mettant en danger la paix religieuse, interdiction des processions religieuses.
1875 (15.11.)	Une décision de l'Assemblée fédérale met fin à l'exil des prêtres signataires.
1878	Elections bernoises; fin des persécutions (amnistie). Le pape Léon XIII autorise les catholiques jurassiens à appliquer la loi bernoise; modus vivendi concernant la nomination des curés.
1886	Mort de Mgr Eugène Lachat pour qui une Administration apostolique spéciale avait été créée au Tessin.
1893	La Constitution bernoise supprime la sanction de l'Etat dans les affaires internes des Eglises (doctrine, prédication, culte, bienfaisance).
1907/1935	Rétablissement des 34 paroisses supprimées en 1874.
1917	Rétablissement des processions de la Fête-Dieu.
1921	Le canton de Berne réintègre la Conférence diocésaine; reconnaissance de l'évêque de Bâle.

Depuis l'hiver 1873, le préfet de Moutier dit son inquiétude face à l'évolution de la situation dans la partie Nord du Jura bernois. *Veuillez envoyer 4000 cartouches et désigner officier Moutier pour commander troupes en cas de trouble*, écrit-il dans un télégramme au Gouvernement cantonal en date du 19 mars. *En cas de troubles à Delémont, Courrendlin etc.*, demande-t-il dix jours plus tard, *m'autorisez-vous à envoyer immédiatement soldats du district élite et réserve ?* Des mesures préalables sont prises, si l'on en croit une note datée du 21 mars 1873; elle précise que *le télégraphe de Porrentruy a un service de nuit, celui de Delémont et de Saignelégier également, mais le chef de bureau aux Franches-Montagnes est ultramontain*. La note précise ce qu'il conviendrait de faire si les lignes étaient coupées²⁰. On en est à une phase de planification et de recherche de renseignements !

Jusqu'au 22 mars 1873, le Conseil exécutif bernois a pressenti un commissaire du Gouvernement (le député Charles Kuhn²¹) et un commandant des troupes. *Il pourrait arriver que l'exécution de l'arrêté pris le 18 de ce mois au sujet de la révocation et de la suspension immédiate des curés catholiques qui se trouvent en activité de service donnât lieu à des perturbations de l'ordre et du repos publics parmi la population catholique du Jura; (...) dans ce cas, il sera nécessaire au maintien et au rétablissement de l'ordre d'occuper les localités que cela concerne en y envoyant des troupes. (...) il ne convient pas d'employer pour ce service des troupes du Jura, attendu que, dans toutes les unités tactiques de cette partie du canton, il se trouve non seulement des protestants et des catholiques, mais encore parmi ces derniers des représentants de différents partis, ce qui entraverait le maintien de la discipline*²². Le texte ne parle pas d'occupation de l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle !

Des troupes en service d'ordre

Quelques soldats des districts catholiques sont mobilisés pour maintenir l'ordre dès le mois de novembre 1873. *On voyait des militaires arriver bride abattue sur Porrentruy, au signal de M. Froté et sous le commandement du major Jolissaint, de Bressaucourt*. L'opération dure, semble-t-il, trois jours²³. M. Teuscher, conseiller d'Etat directeur des Cultes, précise que *des excès violents et répétés eurent lieu, notamment à Bonfol (...). Pour les réprimer, on dut d'abord envoyer de Porrentruy un certain nombre de militaires de la contrée*²⁴. Du 9 au 17 janvier 1874, 50 hommes levés par Joseph-Joachin Froté, préfet de Porrentruy, cantonnent à Bonfol; ils sont relevés à cette date par une compagnie de carabiniers levée dans l'Oberland, une deuxième doit suivre²⁵.

Au début de l'année 1874, le Conseil exécutif désigne officiellement Charles Kuhn comme commissaire du Gouvernement et le lieutenant-colonel Fr. Hofer comme commandant des troupes. Le 6 janvier, Kuhn reçoit la mission d'enquêter sur les activités des prêtres révoqués ; il peut s'adjointre comme secrétaire, A. Gobat, avocat à Delémont²⁶. Dans la foulée, l'Exécutif décide d'envoyer 5 compagnies de l'ancien canton dans les districts catholiques²⁷. Elles y maintiennent l'ordre durant les mois de janvier et de février.

Des détachements prennent leurs quartiers dans les localités les plus «agitées» : Bassecourt (2 compagnies de carabiniers pendant 10 jours), Bonfol (4 semaines), Brislach, Courfaivre (16 jours), Fahy (12 jours), Saint-Ursanne (3 semaines), Saucy (3 semaines), Vendlincourt. 3 compagnies du bataillon Roth cantonnent pendant 9 jours à Saignelégier afin de protéger le curé catholique-chrétien et ses quelques fidèles²⁸. La durée de ces «séjours» varie entre 8 et 30 jours. C'est en Ajoie que les esprits sont les plus échauffés.

La tactique des forces de l'ordre reste la même que dans le vallon de Saint-Imier en 1851 : les officiers répartissent soldats et chevaux dans les familles jugées les plus «ultramontaines», les frais occasionnés par le logement et la pension qu'elles doivent payer calmement rapidement les esprits, et la troupe quitte la localité... Les soldats ne semblent pas avoir réprimé une manifestation ou, surtout, ouvert le feu contre des manifestants. Ils font de la «gesticulation» et de la «dissuasion».

Dans ses télégrammes au Gouvernement, Kuhn parle de voies de faits, de dégâts occasionnés à des biens, de manifestations visant à empêcher la police d'intercepter les curés réfractaires. Il parle d'une démonstration d'une centaine de personnes à Saignelégier, d'une agression à Courfaivre contre un certain Bandelier, un libéral, père de l'instituteur du village, blessé notamment à la tête par un coup de bâton et qui est tombé inconscient. Cet incident provoque l'arrivée au village de quelques soldats. Le commissaire envoie des troupes où se produisent des troubles, toutes les localités des trois districts catholiques ne sont pas occupées²⁹ !

«Occupation militaire» du Jura ?

En 1836, en 1851 et en 1873-1874, lorsqu'ils parlent des mesures destinées à maintenir la légalité et l'ordre public dans l'ancienne Principauté épiscopale, l'administration et le Gouvernement bernois utilisent l'expression «occupation militaire» ; le 12^e tome de l'*Histoire militaire de la Suisse*, qui traite des nombreuses interventions fédérales destinées à rétablir l'ordre et l'état de droit dans de nombreuses parties de la Suis-

se, utilise la même expression pour les années 1830. Celle-ci a pris aujourd’hui un sens très différent.

Dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* paru dans les années 1920, le maître au progymnase de l’Ecole cantonale de Porrentruy, Gustave Amweg, parle d’une «occupation militaire du Jura», lorsqu’en 1830, le gouvernement patricien bernois envisage d’envoyer un bataillon pour mater les menées libérales dans le bailliage de Porrentruy. En 1836, selon lui, *le Jura fut occupé militairement par 3000 soldats dont la ville [de Porrentruy] eut la bonne part*. Cette formulation, alors qu’il s’agit en réalité d’une opération de maintien de l’ordre en Ajoie, aux Franches-Montagnes et dans la vallée de Delémont, va devenir la formule consacrée d’une historiographie jurassienne marquée par le séparatisme. En 1836 et en 1874, les effectifs engagés et les affrontements n’ont pourtant pas le moindre point commun avec ce qui se passe dans des territoires occupés comme la France entre 1940 et 1944 ou, surtout, dans les territoires occupés par Israël, où a sévi une Intifada tristement célèbre !

Gustave Amweg se montre objectif à propos du Kulturkampf dans l’article «Porrentruy» du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*: *La période du Kulturkampf eut à Porrentruy les partisans et les adversaires les plus acharnés*. Sans qu’il ne s’en rende vraiment compte, P.-O. Bessire démolit lui-même la thèse de l’«occupation» lorsqu’il met en évidence des divisions entre Jurassiens et précise que les *soldats sont reçus amicalement: il n'y a pas d'affrontements violents*³⁰.

Le leader séparatiste Roland Béguelin, dans ses pamphlets, condamne les «nombreuses occupations militaires du Jura», oubliant comme par hasard de prendre en compte la période 1792-1815, en réalité la seule période de véritable occupation militaire par un Etat perçu comme étranger par la plus grande partie de la population. On comprend ses raisons, car sa stratégie tend à rassembler les Jurassiens derrière les leaders séparatistes en jouant sur des instincts antimilitaristes, l’animosité face à la Suisse, l’oppression et l’arbitraire de la Berne cantonale, l’indifférence des autorités fédérales et l’hostilité face aux Suisses alémaniques. En 1996, le groupe Bélier recourt toujours aux mêmes arguments. S’opposant à la construction d’un cantonnement pour les troupes de sauvetage à Bassecourt, il publie un communiqué dans lequel il dénonce *l'armée suisse, une armée d'occupation, une armée destinée à mater ces traîtres de séparatistes!* Il ne faudrait pas qu’un mensonge inlassablement répété finisse par passer pour la vérité !

La *Nouvelle histoire du Jura*, publiée en 1984, donc après l’entrée en souveraineté de la République et Canton, reprend la même antienne, soutenant que le Kulturkampf est *une tentative du radicalisme bernois de soumettre les catholiques jurassiens, comme citoyens et comme croyants, à la tutelle de l’Etat unificateur*³¹. Un historien, éminemment

sérieux, comme Claude Hauser, continue à véhiculer le mythe de l'«occupation» et de la tentative de soumission par le radicalisme bernois³²...

Ce qu'on est en droit de demander à un historien (...) c'est en fait l'instruction d'un procès beaucoup plus que son jugement. Et cette instruction même ne saurait être conduite avec trop de rigueur. C'est dire qu'elle doit s'inspirer de la seule volonté impartiale de connaître et de comprendre la réalité passée telle qu'elle a été, et non du désir tendancieux de suggérer (...) des conclusions conformes aux vues et aux vœux préconçus de l'auteur³³.

Des affrontements entre Jurassiens

Au XIX^e siècle, les hauts fonctionnaires, les magistrats jurassiens, quelle que soit leur orientation politique, tendent à exploiter une occasion apparemment favorable pour juguler militairement l'opposition, oubliant que des responsables politiques doivent se placer au-dessus de la mêlée partisane, administrer et gouverner avec un seul objectif, celui du bien commun. *Chacun sait que la référence à l'ordre public n'est bien souvent qu'un faux prétexte, invoqué par le pouvoir pour bâillonner l'opposition et l'empêcher ainsi d'exercer son droit à la critique. Par ailleurs, un pouvoir n'est légitime que s'il délimite strictement le domaine des opinions délictueuses des autres qui ne le sont pas³⁴.*

Une réduction des événements de 1836, de 1851 et du Kulturkampf à des persécutions ordonnées par le Gouvernement bernois radical contre de «pauvres» Jurassiens «innocents» fausse la réalité historique. Des tensions politiques dans un cas (Saint-Imier), des passions politico-religieuses dans deux cas mettent aux prises des Jurassiens. En Ajoie, aux Franches-Montagnes et dans la vallée de Delémont, il y a même trois forces: la majorité conservatrice-catholique représentant environ les trois quarts des électeurs, donc des familles si on tient compte des mœurs politiques de l'époque. Les curés réfractaires sont les leaders du camp catholique au même titre que les hommes politiques. Ils n'hésitent pas à faire de la désinformation pour motiver leurs ouailles et les pousser à agir. Selon P.-O. Bessire, les prêtres, surtout en Ajoie, ne se contentent pas de diriger les consciences, ils prétendent diriger la politique du pays. Ils sont les chefs et les agents de l'opposition au Gouvernement cantonal³⁵.

Les conservateurs se trouvent en lutte ouverte contre une minorité libérale-radicale jurassienne, farouchement anticléricale, dont certains ténors se trouvent à des postes «stratégiques». Joseph-Joachin Froté, préfet d'Ajoie, Constant Borruat, préfet des Franches-Montagnes entre 1870 et 1872, son successeur, Julien Froidevaux, participent activement

aux «persécutions», peignant souvent le diable sur la muraille dans leurs rapports au Conseil exécutif, réclamant des forces pour empêcher le «chaos» et l'«anarchie». C'est Froidevaux qui demande l'envoi de troupes à Saignelégier. Lorsqu'une préfecture est à repourvoir, les électeurs concernés expriment leurs vœux lors d'une élection purement consultative. Les candidats qui sortent des urnes trouvent rarement grâce auprès du Grand Conseil qui choisit presque toujours des hommes de la tendance dominante dans le canton, donc des libéraux-radicaux.

Le Kulturkampf, dans les districts catholiques, se caractérise par des tensions interjurassiennes. Même la chanson de propagande intitulée *Les apostats*, chantée sur l'air des *Aidjolas* à l'époque du Kulturkampf, met en évidence ces tensions entre Jurassiens, une donnée que l'historiographie passe sous silence, lutte pour l'indépendance oblige:

1.

*Berne a fait les décrets (bis)
Qu'ont d'mandés les préfets (bis)
Contre leurs frères catholiques.
C'est pour nous faire schismatiques
Que le Matan tiuait les apostats (bis)
Vivent les Ai-ai-Ai, vivent les Aidjolas!*

6.

*Que tous les Rabaté (bis)
Ces prêtres que Froté (bis)
Pour le Jura, fait v'nir de Berne,
Soient court pendus à la lanterne. (...)*³⁶

Le préfet Grosjean écrit à la Direction militaire en date du 25 février 1874: *J'ai l'honneur de vous adresser avec la présente une requête de l'autorité communale de Delémont tendant à faire payer par les communes ayant dû être militairement occupées une somme de Fr. 1120.— résultant des frais de séjour à Delémont de l'état-major du corps d'occupation. Je ne puis que m'associer à cette demande car il serait injuste que la Commune de Delémont supporte une partie des frais occasionnés par les menées et faits des fanatiques d'autres localités. Ces «fanatiques» se trouveraient à Courfaivre et à Bassecourt...*

Dans un télégramme du 15 avril 1874 au président du Gouvernement, après la fin de l'opération de maintien de l'ordre, le préfet Froté prétend que *de tous côtés on annonce troubles pour 19, prise d'armes expédiées sur le Jura bernois. A Bonfol gendarmerie inquiète et attroupements la*

nuit. (...) Un bataillon ou des dragons éviteraient calamités ou bien suspension du vote le 19 dans le Jura. Le 23 juillet 1874, autre télégramme à la Direction militaire: Envoyez si possible (...) cartouches et 10 paquets étoupilles pour pièce de l'Ecole cantonale (...) afin de faire face à toute éventualité lors de nomination préfet et président³⁷.

Le Gouvernement cantonal, troisième protagoniste, ne se montre pas à la hauteur des circonstances. Il se laisse induire en erreur par les informations déformées des leaders libéraux-radicaux. Peut-être les utilise-t-il cyniquement. Quoi qu'il en soit, il manifeste un anticléricalisme militant et prend des mesures contre l'Eglise catholique-romaine, sans se rendre compte qu'une telle politique ne peut que resserrer les rangs des conservateurs-catholiques, voire transformer en pratiquants fervents des fidèles plus ou moins tièdes. Vieille constante de l'histoire! L'intolérance et le fanatisme, on les trouve chez tous les protagonistes du Kulturkampf...

Dès lors, la majorité des conservateurs-catholiques jurassiens, «trahis» par le Kulturkampf, considère l'armée comme une émanation du radicalisme anticlérical; certains officiers des trois districts catholiques manifestent de vives réticences face à des réformes pourtant indispensables des institutions militaires. En avril 1872, pendant la campagne pour la révision de la Constitution fédérale, la *Gazette jurassienne*, organe conservateur édité à Porrentruy, proclame que les changements de l'ordre de bataille, du commandement et de l'instruction de l'armée fédérale, prévus par le projet soutenu par les radicaux, sont surtout désirés par les *enthousiastes militaires, admirateurs des hauts faits de l'armée allemande, qui désirent ardemment que notre système militaire soit calqué sur le modèle prussien (...).* Le moindre mouvement dans un canton serait un prétexte suffisant pour y envoyer un corps de troupes.

Dans un autre numéro, la *Gazette jurassienne* ajoute qu'au «milieu de cette phraséologie, (...) une pensée se détache, et celle-la est visible à l'œil nu: le militarisme dans le pays par la centralisation de l'armée.»

Question jurassienne: des troupes de piquet (1968)

La situation vue à travers «Le Pays» de Porrentruy

Le début de l'année 1968 semble une période de calme relatif dans les districts du Jura bernois. Jusqu'à la fin mars, pas une allusion importante à la Question jurassienne dans *Le Pays*, le quotidien de Porrentruy: les barbouillages de route sont devenus des banalités. Le 1^{er} avril, dans

le but de tourner en dérision la fête nationale, cinquante Béliers (le mouvement a été créé en 1963) célèbrent le 1er août sur la prairie du Grütli. *Dans cette Suisse qui sent le coffre-fort, la largeur du pantalon militaire a beaucoup plus d'importance que les revendications du peuple jurassien.* Le *Pays* déplore le sort de Marcel Boillat, de Jean-Baptiste Hennin et de Jean-Marie Joset, membres du Front de libération du Jura, qui avaient commis des attentats. Les Chambres refusent d'accorder leur grâce à Joset. Rien de particulier durant les trois premières semaines du mois d'avril, sauf que la rédaction s'insurge contre le fléchage français-allemand indiquant la place d'armes de Bure, qui vient d'être installé à Porrentruy. On se demande ce que vont devenir les domaines achetés par le Département militaire fédéral à l'époque où il prévoyait une place d'armes aux Franches-Montagnes.

Rebondissement le 4 mai, lorsque 6 «objecteurs-patriotes» jurassiens déposent leurs effets militaires devant le Palais fédéral. Selon *Le Pays*, 1500 personnes attendent leur retour à Delémont. Une compagnie stationnée à Bure, à la mi-mai se rend sur un terrain privé de Chevenez pour effectuer des tirs à balles, ce qui provoque un incident «agriculteurs-armée», parce que les autorisations nécessaires n'auraient pas été demandées. Le commandant de la division de campagne 3, formée surtout de Bernois de l'ancien canton, renonce à ce programme. Deux jours plus tard, le député-maire de Fontenais dépose une intervention à propos de la place de tir de Calabri. Selon lui, ce terrain n'est pas compris dans les installations de la place d'armes de Bure qui a été inaugurée le 20 avril, deux semaines plus tôt.

Début juin, le Rassemblement jurassien s'oppose au procès des 39 Béliers qui, au début de l'année 1967, ont perturbé la réception au Palais fédéral des diplomates accrédités en Suisse. Il met en garde le Conseil fédéral contre les conséquences que *pourraient avoir des actes arbitraires ou répressifs des autorités bernoises*. Le procès est reporté. Le 10, *Le Pays* relaie, pour la démentir, une rumeur concernant l'achat par le Département militaire du domaine du Mont-de-Cœuve. Chose étrange, une lettre se trouve bien aux Archives fédérales concernant une telle transaction, mais elle émane de son propriétaire jurassien qui a pris l'initiative de l'offrir spontanément à l'armée !

Le 15, le Rassemblement fait monter la pression à propos de Calabri en prétendant que, dans cette affaire, «le DMF n'est pas digne de foi» et qu'il cherche à étendre le périmètre de la place d'armes de Bure qui vient d'être inaugurée. *Les agents du DMF ne reculent devant rien.* 2000 personnes, selon les organisateurs, affluent à Fontenais, certaines faisant un détour par Miécourt où l'Union des patriotes jurassiens (antiséparatistes) tient une assemblée. Des hommes de la police cantonale, des grenadiers se trouvent sur place, une réserve d'intervention stationnant à proximité: il n'y a pas d'incidents graves à déplorer. Le 28,

les lecteurs du *Pays* apprennent par un titre que *le DMF abandonne tous ses projets aux Franches-Montagnes*, que les domaines vont être mis en vente. Le 29 juin, 120 Béliers occupent pour 24 heures la préfecture de Delémont; le coup est préparé depuis longtemps. *Une foule très dense* se trouve autour du bâtiment pour empêcher une action de la police.

Le Conseil fédéral, à la mi-juillet désigne une commission dite des quatre sages, comprenant Max Petitpierre, Fritz Traugott Wahlen, Raymond Broger et Pierre Graber. Le 1^{er} août, le Bélier manifeste aux abords du château de Porrentruy, tandis que les Patriotes jurassiens se retrouvent au lieu-dit Le Paradis, près de Bure. Une cohorte de Béliers s'y rend et trouve ses adversaires «retranchés». Pas d'incident grave à déplorer, sauf que l'orateur invité par les anti-séparatistes ne parvient pas à se faire entendre. *Le Pays* annonce que des mesures de précaution ont été prises, le 1^{er} août, au Palais fédéral à Berne, à cause de menaces du Front de libération jurassien.

La veille, le Conseil fédéral a autorisé le chef du Département militaire fédéral, le Bernois Rudolf Gnägi, à mettre de piquet des troupes pour protéger si nécessaire les infrastructures militaires contre des attentats dans le Jura bernois. Les formations concernées effectuent leur cours de répétition dans les secteurs prévus, la plupart hors du Jura. Dans certaines troupes, on aurait procédé à des distributions de munition, comme cela se fait, à l'époque, lors des «exercices d'alarme» déclenchés par le commandement de l'armée.

Dans *Le Pays*, on parle toujours du risque d'agrandissement de la place d'armes de Bure et de stationnements incessants de troupes à l'extérieur du périmètre. Le 20 août, les troupes soviétiques, polonaises, est-allemandes, bulgares et hongroises envahissent la Tchécoslovaquie. Au nom de sa doctrine de la souveraineté limitée, Leonid Brejnev a décidé de mettre fin au «printemps de Prague». Le Rassemblement en profite pour publier un communiqué dans lequel il fait un rapprochement entre la situation en Tchécoslovaquie et *les occupations du Jura!* A la fin du mois, dix jours avant la Fête du peuple jurassien à Delémont, le Conseil fédéral annonce que *l'affaire des Rangiers est officiellement classée*.

Le 20 septembre, le Comité contre l'extension de la place d'armes proteste à nouveau contre l'utilisation de Calabri comme place de tir et contre le *stationnement prolongé de troupes dans les localités voisines de la place d'armes (...)* cet état de fait (...) confère à notre région un caractère de pays occupé. Le 25, *les femmes jurassiennes*, écrit *Le Pays*, manifestent devant le bâtiment du Conseil de l'Europe; la lettre qu'elles adressent à l'Assemblée constituante du Conseil de l'Europe, parle des *huit occupations militaires aux frais des populations*, subies par l'ancienne Principauté épiscopale... Malgré une rencontre entre le chef d'armes des troupes mécanisées et légères et les autorités municipales de

Bressaucourt, le 7 octobre, il n'y a pas d'accord concernant la vente de parcelles pour construire une route d'accès à la place de Calabri.

Le 17 octobre, le Département militaire fédéral annonce les mesures prises depuis le 1^{er} août, visant à protéger des ouvrages militaires, des arsenaux, des dépôts de munitions, des casernes contre des actions séparatistes. Il s'agissait aussi d'éviter que des explosifs disparaissent dans la nature. Le lendemain, *Le Pays* titre «Régime d'occupation», bien que le texte qui suit parle de mise de piquet. Le Comité directeur du Rassemblement jurassien, le 18 octobre, attaque le Conseil fédéral qui *affirme tardivement, et sans preuve aucune, que des milieux séparatistes entendaient s'attaquer à des installations militaires de la Confédération suisse. On croirait entendre le chancelier Hitler lorsqu'il justifiait ses agressions en se prétendant menacé par ses faibles victimes.* Le Rassemblement jurassien entend réagir contre cette *intrusion de l'armée* qui a fait *courir un grave danger à la population du Jura. Il suffit de rappeler la tuerie de Genève, en 1932, pour connaître le risque encouru lorsque des militaires, non préparés à ce genre d'affrontement, sont opposés à des manifestants.*

Le 11 novembre, une lettre, signée par 32 officiers jurassiens³⁸ et adressée à Rudolf Gnägi, s'insurge contre les mesures prises. *Dès lors se pose en chacun de nous ce cruel dilemme: faire honneur à notre grade et à notre fonction et accepter qu'on puisse tirer sur nos frères jurassiens, ou alors affirmer notre patriotisme et mettre en cause notre appartenance au corps des officiers.* Une résolution de la 5^e Fête de la jeunesse jurassienne, le 10 mai 1969, parle de la place d'armes de Bure comme l'*instrument d'une occupation permanente du Jura.*

A Delémont, on n'a pas fait dans la dentelle, on n'a pas reculé devant des parallèles historiques scabreux et des déformations de la vérité! En effet, les troupes de piquet étaient prévues pour garder des bâtiments et des ouvrages militaires, pas pour être engagées comme des groupes d'intervention des polices cantonales!

Le Rassemblement jurassien mal renseigné?

La mise de piquet, ordonnée par le conseiller fédéral Gnägi, est-elle restée si longtemps ignorée des leaders séparatistes? Pendant un mois et demi, ils ne disent rien. D'habitude, ils sont plus vite renseignés. La chronologie des événements en relation avec la Question jurassienne, certains détails des prises de position et des communiqués donnent à penser que le Rassemblement jurassien a eu connaissance de la mise de piquet bien avant le 17 octobre.

Une lecture attentive du *Jura libre*, l'hebdomadaire séparatiste, apporte des indices dans ce sens. Dès le 9 octobre, sous le titre «Tensions croissantes entre les Jurassiens et l'armée suisse», il est dit que *nous donnerons prochainement des renseignements qui prouvent que la présence et l'extension de l'appareil militaire suisse dans les districts du Jura fait courir à celui-ci un très grave danger*. Dans le numéro du 16 octobre, soit un jour avant le communiqué du Département militaire fédéral, on précise qu'*au cours des dernières semaines, les organes dirigeants du Rassemblement jurassien ont obtenu des renseignements d'une extrême gravité en ce qui concerne le rôle et les intentions des unités de l'armée suisse cantonnées dans le Jura*.

D'ailleurs, les mesures militaires prises à l'occasion de la Fête du peuple jurassien sautent aux yeux de n'importe quel observateur tant soit peu attentif. Se promenant aux alentours de la place d'armes de Bure, il peut voir une partie de football se dérouler sous les yeux de soldats dont l'effectif est bien supérieur à celui d'une compagnie. Spectacle inhabituel un dimanche après-midi, jour normal de congé pour la troupe !

Le Rassemblement semble ne pas avoir voulu sortir l'affaire lui-même. Pourquoi ? Il ne faut pas y voir un souci de trouver des renseignements plus sûrs ou de contrôler ceux qui sont à disposition. A-t-il craint que l'opinion en Suisse ne prenne pas au sérieux une nouvelle «frasassante» qui émane des cercles séparatistes, se contentant de préparer une «belle» campagne de presse ?

Les autorités militaires et le culte du secret

Il apparaît difficile de contester l'appréciation de situation faite à l'Etat-major général, à la sécurité de l'armée, à la police fédérale, sans disposer de l'ensemble des pièces en main des deux principaux décideurs, soit Rudolf Gnägi, chef du Département militaire, et le commandant de corps Paul Gygli, chef de l'Etat-major général. Lorsqu'ils doivent prendre une décision, les chefs politiques et militaires, les responsables de l'ordre public se trouvent toujours dans l'incertitude, même si leurs services de renseignements fonctionnent normalement. En effet, ce sont l'interprétation d'indices ténus, de données plus ou moins sûres qui donnent une idée toute relative de la menace, des plans, des intentions qui, pour tout compliquer, peuvent changer à n'importe quel moment. Des décisions peuvent être fausses sans que l'on puisse, pour autant, en faire le reproche aux responsables, sauf peut-être celui de manquer de flair. La politique, la conduite sont des arts, non des techniques...

La lecture du *Pays*, depuis le début de l'année 1968, donne l'impression que les séparatistes se montrent respectueux de la légalité et qu'en

définitive, seule l'occupation de la préfecture de Delémont relève de la catégorie des actes illégaux. Se limiter à un tel constat serait oublier qu'avant cette date, il y a eu des attentats contre des biens publics, des ouvrages et du matériel militaire. A partir de mars 1963, le Front de libération jurassien a commis sept attentats contre des biens publics et privés. Des incendies criminels ont détruit des fermes achetées par le Département militaire fédéral aux Franches-Montagnes.

Et les journaux ne disent pas tout ! Un Delémontain, formé comme pilote de *Centurion*, le char des formations mécanisées à l'époque, nous a confié que, dans une cave de la ville, il instruisait des Béliers sur un simulateur improvisé, leur apprenant à piloter cet engin de cinquante tonnes. Le groupe aurait prévu de voler des chars de combat à Bure pour les amener, semble-t-il, à Belfort, afin de ridiculiser les autorités suisses. Encore en 1984, un régiment de chars, en cours de répétition à Bure, reçoit l'ordre de démonter chaque samedi les batteries de ses blindés et de les mettre sous clé dans des magasins de munitions pour éviter ce genre d'action. Des bruits ont circulé concernant des projets d'enlèvement par le Bélier d'officiers supérieurs qui auraient été relâchés devant le Palais fédéral, nus et barbouillés de miel et de plumes.

En 1968, y a-t-il réellement eu des projets d'actions contre la place d'armes de Bure ou d'autres installations militaires ? A-t-on cherché, au Rassemblement jurassien, à intoxiquer les autorités cantonales et fédérales pour leur faire prendre des mesures qui permettraient à terme de «resserrer» les boulons dans le camp séparatiste ? Dans quelle mesure les autorités connaissaient-elles de tels projets ? Disposaient-elles de renseignements provenant directement de groupes comme les Béliers ? La police cantonale bernoise faisait-elle un examen critique, triait-elle sérieusement les informations qu'elle recevait ou se contentait-elle de tout transmettre ? Autant de questions auxquelles seul un dépouillement des archives, en particulier celles du Rassemblement jurassien, permettrait de trouver des réponses.

En revanche, ce que l'on doit reprocher à Rudolf Gnägi, à Paul Gygli et à leurs conseillers, c'est leur conception irréaliste du secret et leur ignorance dans le domaine de l'information. Comment imaginer qu'ils pourront cacher aux médias et à l'opinion que des troupes de milice ont été mises de piquet ? En 1957, il semble que l'on avait déjà procédé de la même manière : (...) à cause de tensions entre Berne et les séparatistes jurassiens, la division de campagne 3 prit ses quartiers dans le Jura ; il n'y eut pas d'incident³⁹. Il apparaît pourtant évident que les hommes voient que des mesures exceptionnelles sont prises (des munitions semblent leur avoir été distribuées), ils constatent qu'ils ne peuvent pas rentrer à la maison le week-end et ils peuvent communiquer librement avec l'extérieur ! Les populations voisines des lieux de stationnement ne peuvent pas ne pas remarquer une présence de la troupe pendant

le week-end. Rudolf Gnägi et Paul Gygli semblent ne pas saisir qu'ils donnent des armes à la propagande du Rassemblement jurassien. En politique, ce sont bien plus des erreurs de ce type qui déstabilisent les autorités que des décisions peut-être contestables.

Il aurait fallu expliquer avec franchise lors d'une conférence de presse, le 30 juillet ou le 1^{er} août 1968, quelle était l'appréciation de la situation qui avait conduit à prendre des mesures exceptionnelles. C'est en définitive une question de courage politique et de réalisme.

Hervé de Weck (Porrentruy), est professeur au Lycée cantonal de Porrentruy. Il est, en outre, rédacteur de la Revue militaire suisse et secrétaire général adjoint de la Commission internationale d'histoire militaire.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. Sources non imprimées

Archives de Saint-Imier: 1851, Saint-Imier, procédures sur les troubles de cette contrée.

Archives de l'Etat de Berne: Jurazug 1836. BB II 529-531.

Archives de l'Etat de Berne: Akten, Missiven, Vorträge der Direktion der Justiz und Polizei. Années 1850-1852. BB IX

2. Etudes

Arnet, Hans: *Les cent cinquante ans de la police cantonale bernoise. 1804-1954.* Bern 1954.

Félamine, Robert: *Saint-Imier et le Vallon de nos ancêtres.* S.l., Editions Intervalles, 1998.

Häusler, Fritz: *Die militärischen Besetzungen des Berner Jura.*

Service de l'adjudance/Armée et Foyer: *L'armée suisse en service d'ordre. 1856-1970.* S.l.s.d.

NOTES

¹Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité! Les mesures prises lors des conférences internationales et des visites de personnalités politiques ne sont pas prises en compte.

²Cette émeute, dite «des pommes» est provoquée par la pénurie de vivres et le renchérissement. Au marché, près du café «Du Théâtre», des mécontents renversent des corbeilles et menacent leurs propriétaires, puis attaquent à coup de pommes et de pierres un détachement de recrues venu à la rescoussse. Le lendemain, craignant le pire, le Conseil exécutif fait occuper la ville par la troupe.

³Gendarmerie vaudoise, p. 21, 28; Moine, Virgile: *Le Jura et le mouvement démocratique de 1830-1831.* Delémont, Démocrate, 1929, p. 31; Moine, Virgile: *Un centenaire. L'instauration du régime démocratique dans la république de Berne. 1831.* Bienn Schüller, 1931, p. 10; Arnet, pp. 68-72.

⁴Moine, Virgile: *Mouvement démocratique...*, p. 55, 88, 152-158; Moine, Virgile: *Un centenaire...*, p. 21-23, 28; Moine, Virgile: «Xavier Stockmar, l'homme du Jura», *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, 1965, p. 8.

⁵Bernard Prongué; Marcel Rérat: *Le Jura historique ou le Jura des sept districts. 1815-1978.* Porrentruy, Office du patrimoine historique, 1994, p. 46-48.

⁶Moine, Virgile: *Mouvement démocratique...*, p. 158; Moine, Virgile: *Le colonel Hoffmeyer*, p. 247; Bessire, p. 267; Bélet, t. I, p. 109.

⁷Prongué et Rérat, op. cit., p. 46-48; Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, t. V, pp. 713-714.

⁸Archives de l'Etat de Berne, BB II 529.

⁹Il s'agit du frère du géologue et historien. Député au Grand Conseil, il a soutenu les Articles de Baden (Mémoires de l'abbé Bélet, t. I, p. 179).

¹⁰Vautrey, Joseph-François: *Correspondance de MM. les préfets... avant, pendant et après l'occupation militaire du Jura catholique en mars 1836.* Berne Haller, 1836, t. I, p. 6, 46, 54.

¹¹Bélet, t. I, pp. 155-156.

¹²Daucourt, pp. 242-243; Bessire op. cit., p. 269.

¹³Le déroulement de l'affaire est fourni par Féralime, Robert: *Saint-Imier et le vallon de nos ancêtres.* S.l., Editions Intervalles, 1998, pp. 57-186. Les chapitres qu'il consacre à «l'occupation militaire» du Vallon sont plutôt une chronique, une publication, scrupuleuse et honnête, de fonds d'archives que l'étude synthétique d'un historien.

¹⁴En octobre 1851, les radicaux remportent les élections au Conseil national, obtenant 45511 voix et 11 sièges, contre 36874 voix et 8 sièges aux conservateurs. Dans le Jura bernois, les conservateurs l'emportent avec 668 voix de majorité. En revanche, les radicaux échouent dans leur tentative de révoquer le Grand Conseil en 1852: 38422 oui contre 45 131 non, 7151 oui et 7992 non dans le Jura bernois. Les élections au Grand Conseil, les 7 et 21 mai 1854, attribuent 115 députés aux conservateurs, 110 à leurs adversaires. 5 conservateurs et 4 radicaux siègent dans le nouveau Conseil exécutif. Bessire, P.-O.: *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle.* Saignelégier, 1968, p. 291-295.

¹⁵Häusler, Fritz: *Die militärischen Besetzungen des Berner Jura.*

¹⁶Des ressortissants du Jura bernois se trouvaient dans les colonnes qui marchaient contre la ville de Neuchâtel.

¹⁷Weck, Hervé de: Article «Trahison», *Dictionnaire historique de la Suisse.*

¹⁸Le schisme catholique-chrétien ou «vieux-catholique» se produit après la proclamation de l'inaffidabilité pontificale. La nouvelle Eglise garde l'ensemble de la doctrine catholique, à l'exclusion de l'inaffidabilité; elle ne reconnaît plus l'autorité du Saint-Siège.

¹⁹Arnet, op. cit., pp. 39, 72, 74.

²⁰Archives de l'Etat de Berne, BB IIIa 62, Vorsorgliche Massnahmen. Un réseau de télégraphe commence à s'organiser dans le Jura bernois dès 1853. En 1860, il y a six stations (Prongué, Bernard; Rérat, Marcel, op. cit., p. 24)

²¹Charles Kuhn (1831-1888) de Porrentruy. Il quitte le chef-lieu de l'Ajoie et devient banquier, président de la ville de Bienne, député au Grand-Conseil, conseiller national (1879-1886), colonel d'artillerie.

²²Archives de l'Etat de Berne, Rapport de la Direction des Affaires militaires du canton de Berne au Conseil exécutif pour être soumis au Grand-Conseil du 22 mars 1873. BB IIIa 62.

²³Tableau d'honneur des victimes de la persécution religieuse dans le Jura (1873-1878).

²⁴«Rapport de la direction des Cultes au Gouvernement du canton de Berne sur les causes, la marche et l'état actuel du conflit ecclésiastique jurassien», *La Démocratie catholique*, 30 août 1874.

²⁵*La Démocratie catholique*, 25 janvier 1874.

²⁶Archives de l'Etat de Berne, BB IIIa 62, Regierungskommissariat im Jura 1873/74.

²⁷Rapport sur l'administration cantonale 1874, p. 531; *Nouvelle histoire du Jura*, p. 240.

²⁸Tous ces chiffres sont tirés de la *Démocratie catholique* des 15 et 22 janvier, 8 mars 1874.

²⁹Archives de l'Etat de Berne, BB IIIa 62.

³⁰Bessire, op. cit., p. 311; Prongué et Rérat, op. cit., p. 63, 108, 111, 113.

³¹p. 238.

³²Hauser, Claude: *Le Jura et l'Université de Fribourg. 1889-1974*, pp. 53-54.

³³William Rappard: *1848-1948. La Constitution fédérale de la Suisse*, p. 12.

³⁴Eric Werner: *L'avant-guerre civile.* Lausanne, L'Age d'homme, 1998, p. 41.

³⁵Bessire, op. cit., p. 306.

³⁶Archives de l'Etat de Berne, BB IIa 62.

³⁷Archives de l'Etat de Berne, BB IIa 62.

³⁸La lettre qui se trouve aux Archives fédérales à Berne est signée par 32 officiers; rien n'annonce que d'autres signatures vont suivre. Le texte publié par le Rassemblement jurassien (*La question jurassienne. Documents*, 1970, pp. 215-217) est signé par 40 officiers.

³⁹*Histoire de la division de campagne* 3 (manuscrit), p. 2.

